

LE DROIT AU TRAVAIL

Un droit humain
fondamental stipulé par
l'ONU et reconnu par des
traités régionaux et de
nombreuses
constitutions nationales

Une collection du
Programme Droits
Humains du Centre
Europe - Tiers Monde
(CETIM)



CETIM

Remerciements

Cette brochure a bénéficié de l'appui de l'Etat de Genève, des Villes de Lausanne et de Carouge, des Communes de Meyrin et de Confignon, de la Loterie romande, de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et d'Emmaüs International. Elle s'inscrit dans le cadre du Programme Droits Humains du CETIM, lui-même soutenu (septembre 2008) par la Direction du développement et de la coopération - Suisse (DDC), par les Villes de Genève, de Lancy et d'Onex et par Caritas Suisse.

Par ailleurs, ont apporté leurs contributions à cette recherche Mmes Osiris Oviedo et Rélouindé Béatrice Sawadogo et MM. Alejandro Teitelbaum et Razvan Prejbeanu.

Droit de reproduction

Cette brochure est disponible en français, anglais et espagnol. Sa reproduction et/ou sa traduction dans d'autres langues sont non seulement autorisées mais encouragées, à la condition de mentionner l'édition originale et d'en informer le CETIM.

Le Droit au travail

© *Centre Europe-Tiers Monde (CETIM)*

ISBN : 978-2-88053-071-6

Genève, septembre 2008

Graphisme de couverture: Régis Golay

CETIM

6 rue Amat, 1202 Genève, Suisse

Tél. +41 (0)22 731 59 63

Fax +41 (0)22 731 91 52

Email : cetim@bluewin.ch

Website : www.cetim.ch

Impression: Imprimerie du Lion, Genève

Brochures déjà parues dans la même collection

- Le droit à l'alimentation (2005)
- Sociétés transnationales et droits humains (2005)
- Pour un Protocole additionnel au PIDESC ! (2005)
- Le droit à la santé (2006)
- Personnes déplacées dans leur propre pays (2007)
- Le droit au développement (2007)
- Le droit au logement (2007)
- Dette et droits humains (2007)
- Lutte anti-terroriste et respect des droits humains (2007)

Prochaines brochures de la collection

- Le droit à l'éducation (2009)
- Le droit à l'autodétermination (2010)

*Le **Programme Droits Humains** du CETIM se consacre à la défense et à la promotion de tous les droits humains, les considérant totalement indissociables et indivisibles. Il met tout particulièrement l'accent sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur le droit au développement, qui demeurent largement délaissés. Il vise notamment à lutter contre l'impunité de leurs multiples violations et à aider les collectivités, groupements et mouvements sociaux qui en sont les victimes à faire entendre leurs voix et valoir leurs droits.*

*Cette **collection** de brochures didactiques souhaite fournir une meilleure connaissance des textes (conventions, traités, déclarations, etc.) et mécanismes officiels existants à toutes celles et tous ceux qui luttent et se mobilisent pour qu'ils soient enfin appliqués.*

Derniers ouvrages publiés par le CETIM ou traitant du droit au travail

- Sortir le Droit international du placard (Publicetim n° 32, 2008)
- Produire de la richesse autrement (Publicetim n° 31, 2008)
- Quel développement ? Quelle coopération internationale ? (Publicetim n° 30, 2007)
- La Santé pour tous ! Se réapproprier Alma Ata (CETIM, 2007)
- Travail forcé façon helvétique ? (CETIM, 2004)
- Une clause sociale pour l'emploi et les droits fondamentaux ? (CETIM/Editions Luc Pire, 1996)
- Sud-Nord. Nouvelles alliances pour la dignité du travail (CETIM, 1996)
- Chômage ici, chômage là-bas. Contribuer au changement (Publicetim n° 12, 1984)

SOMMAIRE

Introduction

I. Mondialisation, le droit au travail et ses corollaires

II. Le droit au travail et ses corollaires

A) *Définition et contenu*

1. Travail décent
2. Droit à la rémunération, limitation de la durée du travail et droit à la protection sociale
3. Droit à la sécurité et à l'hygiène du travail
4. Droit d'association et d'être syndiqué
5. Interdiction de l'esclavage, de la servitude et du travail forcé
6. Droit à la sécurité sociale

B) *Normes pertinentes*

1. Au niveau international
2. Au niveau régional

III. Les obligations des Etats et mise en œuvre au niveau national

A) *Les obligations des Etats*

Manquements des Etats à leurs obligations

B) *Exemples de mise en œuvre au niveau national*

1. Mexique
2. Royaume-Uni
3. Roumanie

IV. Les mécanismes de contrôle

A) *Au niveau national*

1. Les mécanismes de contrôle judiciaire
2. Les mécanismes de contrôle extra-judiciaire

B) *Au niveau régional*

1. Afrique
2. Europe
3. Amériques

C) *Au niveau international*

1. Organisation internationale du travail
2. Organes des traités de l'ONU en matière de droits humains

Conclusion

V. Annexes

1. Observation générale n° 19 sur le droit à la sécurité sociale
2. Principaux sites de référence et coordonnées des instances auxquelles on peut s'adresser